

RÉPONSE À LA DERNIÈRE DES TREIZE DEMANDES FORMULÉES PAR LA COMMISSION D'ENQUÊTE DU BAPE AU COURS DE LA PREMIÈRE PARTIE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LES PROJETS DE DOUZE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ ET UNE RÉSERVE AQUATIQUE DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA MAURICIE

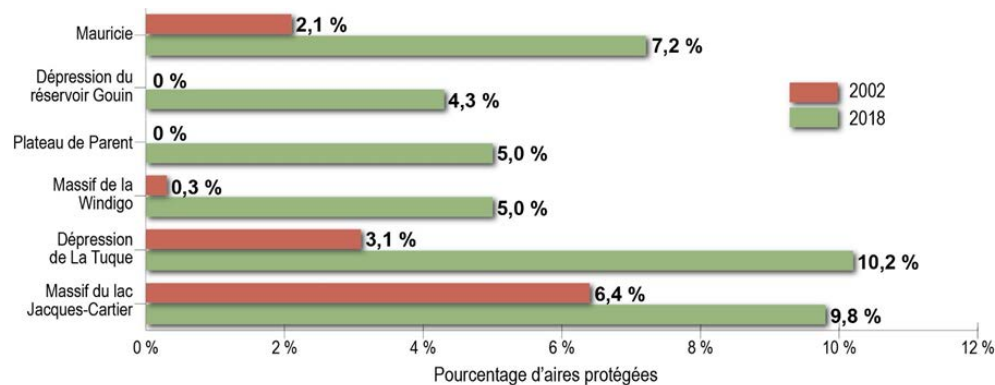
Demande 11

Produire une synthèse des principaux enjeux identifiés en Mauricie dans le cadre des analyses de carence effectuées (DT2, p. 81).

Réponse du MELCC

La section 2.4.1 du document de consultation présente une brève analyse de carence du réseau d'aires protégées de la Mauricie. L'échelle retenue pour une telle analyse est la région naturelle (niveaux II et III du cadre écologique de référence du Québec – voir la carte à l'annexe 1 et le graphique ci-dessous).

Proportion d'aires protégées dans la région de la Mauricie et dans les principales régions naturelles qui recourent cette région administrative

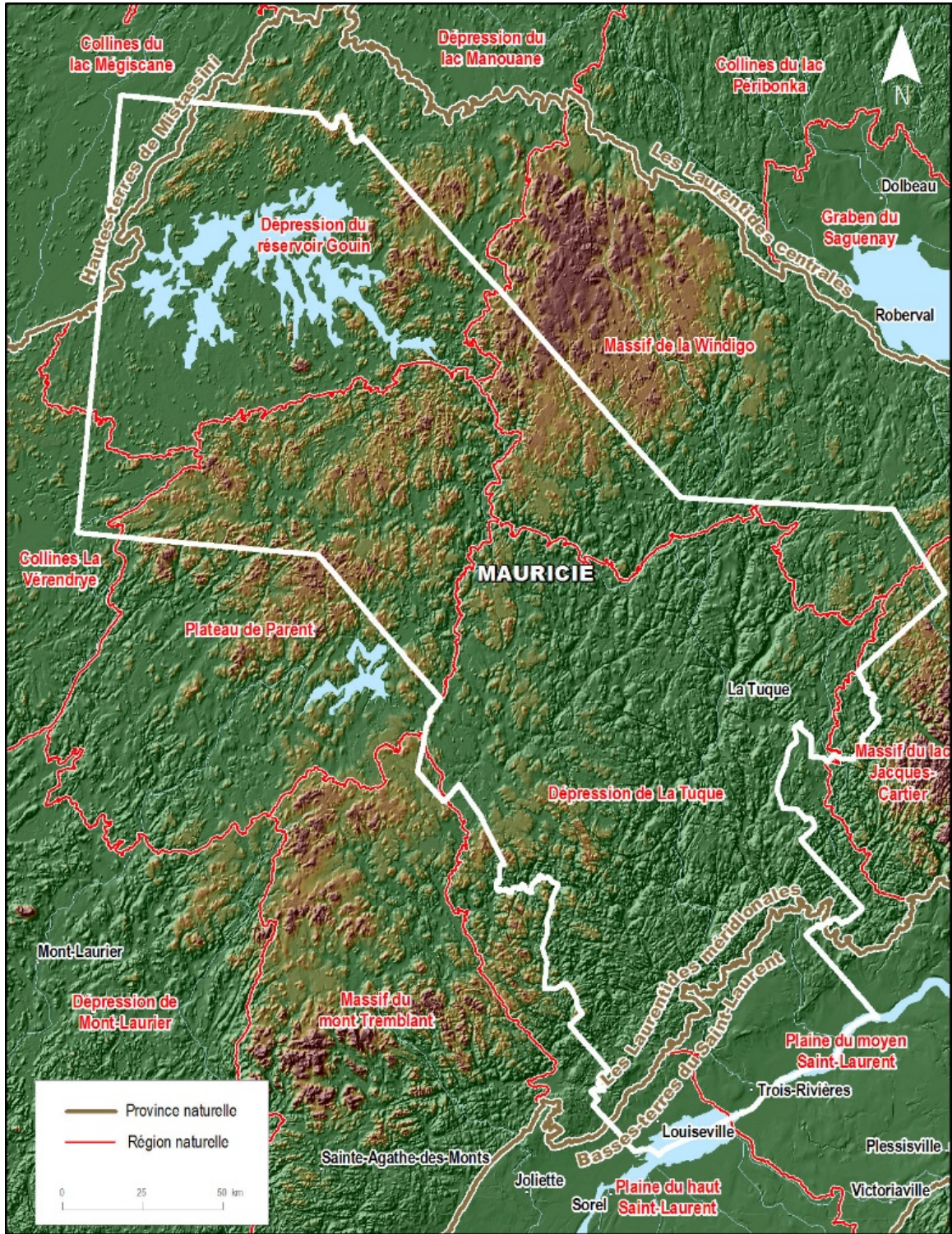


Les analyses de carences réalisées par le MELCC pour la région de la Mauricie sont axées sur une approche « filtre brut »¹ dans laquelle la représentation dans le réseau d'aires protégées des différents thèmes que sont les types de milieu physique, les types de dépôts, les types de végétation potentielle, les vieilles forêts ainsi que les milieux humides est comparée à la représentation de ces mêmes thèmes dans la région naturelle. Une telle analyse est requise pour connaître le niveau de représentation des différents écosystèmes dans le réseau d'aires protégées et a été réalisée en 2012, puis mise à jour en 2015 afin de soutenir les travaux du groupe de travail régional sur les aires protégées. La mise à jour de 2015 ayant tenu compte (par anticipation) des aires protégées qui ont été créées en 2017, les principaux enjeux découlant de cette dernière analyse (annexe 2) sont toujours valides, aucune autre aire protégée n'ayant été créée depuis. Les projets identifiés dans la dernière colonne visent à répondre en tout ou en partie à ces enjeux.

¹ L'approche « filtre brut » vise à maintenir une gamme de conditions similaires à celles rencontrées en forêt naturelle, de façon à pouvoir satisfaire les besoins d'une grande majorité d'espèces.

ANNEXE 1

RÉGIONS NATURELLES DE LA MAURICIE



ANNEXE 2

PRINCIPAUX ENJEUX PAR RÉGION NATURELLE

Région naturelle	Niveau de carence	Proportion en Mauricie	Principaux enjeux (éléments en carence)	Projets à venir
Dépression du réservoir Gouin	moyen à élevé	70,5 %	<ul style="list-style-type: none"> Tous les types de milieux physiques*, à l'exception des monticules recouverts de dépôts glaciaires sans morphologie; Vieilles forêts; Milieux humides; Végétations potentielles** de pessière noire à mousses ou à éricacées, de sapinière à épinette noire ou à bouleau blanc et de pessière noire à sphaignes; Dépôts glaciaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Agrandissement de la réserve de biodiversité projetée du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo; Zones d'études pour fins d'aires protégées des lacs Baillargé (Mauricie et Saguenay—Lac-Saint-Jean) et Marquette (Saguenay—Lac-Saint-Jean); Proposition d'aire protégée en terre privée de Gestion forestière du Saint-Maurice.
Plateau de Parent	moyen à élevé	43,4 %	<ul style="list-style-type: none"> Tous les types de milieu physique et, en particulier, les buttes recouvertes de dépôts glaciaires sans morphologie; Vieilles forêts; Milieux humides; Les végétations potentielles de sapinière à épinette noire, de sapinière à bouleau blanc, de bétulaie jaune à sapin, de pessière noire à mousses ou à éricacées et de bétulaie jaune à sapin et érable à sucre. 	<ul style="list-style-type: none"> Création de la réserve de biodiversité projetée de la Rivière-Fortier; Agrandissement de la réserve de la biodiversité projetée du Lac-Némiscachingue; Zone d'études pour fins d'aires protégées du lac Troyes (Lanaudière); Proposition d'aire protégée en terre privée de Gestion forestière du Saint-Maurice.
Massif de la Windigo	moyen à élevé	28,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Tous les types de milieux physiques; Vieilles forêts; Milieux humides (en particulier tourbières boisées et marécages); Les végétations potentielles de sapinière à épinette noire, de sapinière à bouleau blanc, de pessière noire à mousses ou à éricacées et de sapinière à bouleau jaune; Tous les types de dépôt de surface sauf le roc et la moraine de décrépitude. 	<ul style="list-style-type: none"> Proposition d'agrandissement de la réserve de biodiversité du Plateau-de-la-Pierriche (Saguenay—Lac-Saint-Jean); Zones d'études pour fins d'aires protégées du sud du lac Kénogami et de la rivière aux Écorces (Saguenay—Lac-Saint-Jean); Agrandissement de la réserve de la biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton.
Dépression de La-Tuque	Faible	84,3 %	<ul style="list-style-type: none"> Basses collines recouvertes de dépôts glaciaires sans morphologie et quelques types de milieux physiques rares; Dépôts fluvioglaciaires et glaciaires; Les végétations potentielles de bétulaie jaune à sapin et de sapinière à épinette noire; Milieux humides (en particulier tourbières boisées). 	<ul style="list-style-type: none"> Propositions d'agrandissement des réserves de biodiversité projetées des Basses-Collines-du-Lac-Coucou et de la Vallée-Tousignant; Zones d'études pour fins d'aires protégées des aires de conservation de l'Initiative Triade-Mauricie et du lac Lapeyrère (Capitale-Nationale).
Massif du lac Jacques-Cartier	Faible	2,9 %	<ul style="list-style-type: none"> Moyennes et hautes collines recouvertes de dépôts glaciaires minces (avec affleurements rocheux) et buttes recouvertes de dépôts glaciaires sans morphologie; Vieilles forêts; Milieux humides de type marais ou étangs; Les végétations potentielles de sapinière à bouleau blanc et de sapinière à épinette noire (de même que leurs versions montagnardes) ainsi que la sapinière à bouleau jaune. 	<ul style="list-style-type: none"> Zones d'études pour fins d'aires protégées du lac et de la rivière Pikauba, du lac et de la rivière aux Écorces, de la rivière Jacques-Cartier, du Cap-Brûlé, et du lac Kénogami.

* Un type de milieu physique combine la forme topographique (le relief) et l'origine des dépôts de surface à l'échelle d'un ensemble physiographique ou d'une région naturelle (niveaux II et III du cadre écologique de référence du Québec).

** Unité de classification du système de classification écologique du territoire élaboré par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Ce concept synthétise les caractéristiques de la végétation présente ou susceptible de s'installer en un lieu en l'absence de perturbations.